

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

A N N E E 1961 -§- N° 162 /PR.SGCM.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la loi n° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitu-
tion de la République du Dahomey;

VU le Décret n° 381/PCM. du 29 Décembre 1960 portant for-
mation du Gouvernement de la République du Dahomey;

VU le Décret n° III/PR./Cab. du 15 Avril 1961 fixant les
attributions des Membres du Gouvernement;

D E C R E T E

ARTICLE 1er.- Mr. OKE ASSOGBA, Ministre des Affaires Etrangères
est chargé de l'intérim du Ministre des Finances et du Budget
pendant l'absence de Mr. Alexandre ADANDE.-

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré et publié au
Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

PORTO-NOVO, le 6 JUIN 1961

AMPLIATIONS :
PR. 15
S.G.C.M. 3
A.N. 1
Ministres 15
J.O.R.D. 1